Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques
Section locale FO DGFiP 62
DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart
BP 30015 – 62034 ARRAS CEDEX
****
☎ 06 04 40 51 41
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CT du 10 avril 2018
Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Le 22 mars, plus d'un tiers des agents du Pas-de-Calais ont cessé le travail pour dénoncer les attaques faites aux missions, à leur statut et à leur pouvoir d'achat. L'exercice des missions de la DGFIP est de plus en plus périlleux et le département du Pas-de-Calais n'est pas épargné.

Vous pouvez tenter de nous faire croire que tout va bien au niveau des emplois du fait de l'implantation d'un CSRH. Quelle galéjade !

Vous pouvez essayer de nous persuader que la campagne IR/TH s'est déroulée sans encombres et qu'il en sera de même pour celle qui se profile, mais à la lecture des chiffres qui nous sont présentés nous ne pouvons que nous interroger !

Tripatouillage et magouillage sont-elles les 2 mamelles de la DDFIP 62 ?

Vous nous avez fait miroiter en 2017 une baisse de la fréquentation des guichets. Les belles théories de la DGFIP sont non adaptées et non rassurantes pour les agents du réseau qui se sont vu de plus en plus sollicités par les usagers :

- à cause de la dématérialisation des avis et la télédéclaration obligatoire à partir d'un RFR de 28 000€ ;
- à cause de la réduction des amplitudes horaires d'ouverture au public ;
- à cause des centres d'appels payants non accessibles aux usagers dans un délai inférieur à 10 minutes ;
- à cause de la multiplication des canaux. C'est open bar pour l'usager qui ne s'en prive pas et qui multiplie ses demandes (via le courrier, le courriel, le téléphone (en local et sur les plate-formes) et finalement le guichet du SIP et/ou de la trésorerie, sans oublier e-contact . Tout cela nous fait presque paraphraser Laurent Voulzy : « C'est lourd, c'est lent ».

Qu'en sera-t-il du PAS ? :

ou comment confier le recouvrement de l'impôt direct au privé ?

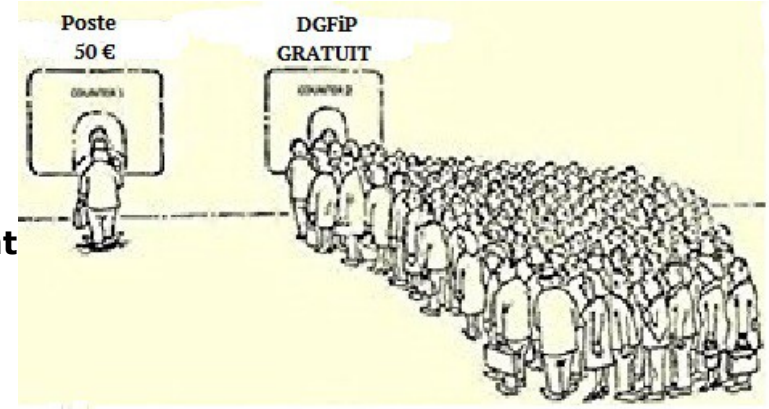

Encore un beau miroir aux alouettes pour les usagers comme pour les agents.

La preuve le dernier couac en date, quand La DGFiP fait les gros titres du Canard Enchaîné du 4 avril : ***"Prélèvement à la source : déjà un 1er bug informatique !"*** 500 000 contribuables vont recevoir une déclaration pré-remplie dont le montant est faux !
Toujours d'après ce journal, le porte-parole de la DGFiP aurait reconnu ***"un problème de transmission des données fiscales"***. Ce même porte-parole allant même jusqu'à affirmer non sans une pointe d'arrogance : ***« la déclaration pré-remplie est un service que rend la DGFiP aux usagers, et il n'est en rien obligatoire ni exhaustif »***… ahurissant !!!
Il devra bientôt reconnaître un défaut de communication, ledit porte-parole, vu le vide sidéral sur le sujet, le site Ulysse national n'évoque même pas ce bug et les agents d'accueil de la DGFiP sont une fois de plus en première ligne pour prendre les coups !

Monsieur le président, vos agents sont au bout du rouleau !

Enfin, nous aimerions connaître votre feuille de route concernant l'ASR 2019.

Les élus *FO*-DGFiP 62 :

Titulaires

Michaël MILLOT, Justine KORKUT, Laurence DIDAUX, Jacques REGNIER

Suppléants

Stéphane THIRIAT, Naigema NEMRAOUI, Hervé DANNEELS, Virginie DAVID

Expertes

Sandra PARMENTIER & Coralie VINCENT

Rejoignez FORCE OUVRIÈRE – Le syndicat qui reste un syndicat
1ère Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1ère Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques
Section locale FO DGFiP 62
DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart
BP 30015 – 62034 ARRAS CEDEX
****
☎ 06 04 40 51 41
@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CTL du 10 avril 2018: Compte-rendu

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur Michel ROULET. La CFTC a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Didier VERMEERSCH remplissant cette fonction pour l'Administration.

1) <u>PV du CTL du 14 décembre 2017 (pour approbation) :</u> Le PV a été approuvé à l'unanimité.

<u>2) Mise en place du CSRH (pour avis)</u>

En janvier 2019 seront mis en place de nouveaux acteurs en charge de la RH :

- 10 centres de services des ressources humaines (CSRH) dont un à Arras ;
- un service d'information aux agents (SIA), installé à Melun, de compétence nationale.

Dans la mesure où une partie des tâches relevant de la gestion administrative et la quasi-totalité des tâches relevant de la pré-liquidation de la paie seront assurées par les CSRH, cette réorganisation s'accompagnera d'une évolution du périmètre des missions des services RH au sein des directions.

Le calendrier 2018-2019 est le suivant :

- **29 Mai 2018 :** Déploiement du nouveau système d'information RH SIRHIUS au sein de l'ensemble des directions de la DGFIP. 5 directions préfigureront l'organisation RH cible :
  L'Indre (36), l'Indre-et-Loire (37), le Loir-et-cher (41), le Loiret (45) et la Seine-et-Marne (77) seront préfiguratrices des services RH de direction en environnement cible Sirhius (SRHD); L'Indre-et-Loire sera préfiguratrice du CSRH et la Seine-et-Marne sera préfiguratrice du SIA.
- **Septembre 2018 :** Installation des agents au CSRH d'Arras aux 3e et 4e étages du bâtiment Foch. Les gestionnaires des CSRH qui arriveront en septembre 2018 suivront un plan de formation d'une durée de 13,5 jours.
- **Janvier 2019 :** Déploiement de la nouvelle organisation RH sur l'ensemble du territoire.

Remarque : <u>la première paye préparée par les CSRH de la DGFIP sera celle du mois de janvier 2019.</u>

Le CSRH d'Arras sera prestataire de services, pour les directions rattachées : il agira sur délégation de gestion des directeurs de son périmètre de compétence à savoir les DR/DFIP des départements 27, 60, 76, 80, 78, 92, 95 et 62.

Responsable de la préparation des payes des agents des directions rattachées, il constituera un pôle de compétences spécialisé en matière de rémunération.

Garant de la qualité des données du dossier de l'agent, il sera le seul acteur RH à traduire dans SIRHIUS les informations relatives à des changements de situation professionnelle ou personnelle de l'agent ayant un impact en paie (ex : temps partiel, changement de coordonnées bancaires, changement d'affectation…). Il sera un partenaire essentiel des services RH de proximité, mais aussi l'interlocuteur privilégié, par contre il ne sera pas l'interlocuteur direct des agents.

C'est le SIA qui sera chargé de répondre aux questions les plus fréquentes des agents. Il sera l'interlocuteur principal des agents pour les questions relevant du périmètre de gestion administrative et paie des CSRH. Il sera le point de sortie unique pour toutes les réponses relatives à ces sujets, y compris lorsque les éléments de réponse auront été fournis par d'autres acteurs.

Le CSRH d'Arras sera piloté par un cadre AFIPA (Jérôme COUSIN) assisté de 2 adjoints cadre A. Il sera également composé de 26 cadres B et de 13 cadres C, soit au total : 42 agents.

L'organisation du travail des agents au sein du CSRH d'Arras se fera par portefeuilles avec un découpage géographique. Elle présente le plus de bénéfice en termes d'adaptation et d'appropriation, mais aussi de possibilité de soutien collectif. Elle contribue le plus au maintien et au développement du sens du travail des gestionnaires.

4 secteurs seront mis en place, composés de 9 à 10 agents ainsi qu'un bureau d'ordre avec 2 agents C. Chaque secteur sera chargé de suivre 2 départements.

Afin de prendre en compte les spécificités de certaines catégories d'agents, il a été prévu de centraliser la gestion des agents « Berkani » dans un secteur et celle des comptables dans un autre secteur.

Le nombre de dossiers traités par le CSRH d'Arras s'élève à 11 400, soit environ 300 dossiers par agent. Le CSRH d'Arras sera installé dans le bâtiment Foch de la direction au 3e et 4e étage.

Vos élus **FO-DGFiP62** ont dénoncé cette spécialisation qui ôte à plusieurs directions un trop grand nombre d'emplois, et s'opposent à la concentration à outrance de nos missions. Et même si nous sommes « réceptionnaires » de ces emplois, nous ne cautionnons pas cette réorganisation qui vide, petit à petit, les missions des différentes directions. Le seul point positif à très court terme, sera l'arrivée de collègues dans le département qui attendent une mutation, depuis plusieurs années…

Vos élus **FO-DGFiP62** soulignent l'implication, la compétence et l'efficacité des agents du service techniques (BIL) qui vont devoir effectuer les travaux, aménagements, déménagements et ré-emménagements des services concernés par cette installation qui bouleversent presque tous les services de la DDFiP.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP62 (4 voix)		**X**	
Solidaires (3 voix)		**X**	
UNSA-CFTC (2 voix)		**X**	
CGT (1 voix)		**X**	

3) Déploiement de l'application SIRHIUS

L'application SIRHIUS a vocation à être déployée à la DGFiP, comme elle l'a déjà été dans plusieurs administrations relevant des ministères économiques et financiers (secrétariat général, DGCCRF, DGDDI, INSEE) ou encore au sein du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères. D'ores et déjà, ce sont près de 40 000 agents issus de ces différentes administrations qui sont gérés dans SIRHIUS et dont la paye est pré-liquidée au moyen de cette application.

Le déploiement de SIRHIUS répond à un double projet :

- un changement d'outil informatique au bénéfice des gestionnaires RH qui a vocation à se substituer aux deux applications AGORA et GAP/GAT. Agora décisionnel sera également remplacé par un nouveau décisionnel adossé à SIRHIUS.
- une rénovation de l'organisation des RH : le périmètre de la bascule dans SIRHIUS concerne toute la gestion RH ayant trait à la gestion des temps et des absences, la gestion administrative et la gestion de la paye (pré-liquidation). Par ailleurs, SIRHIUS sera utilisé par tous les agents de la DGFIP et sera accessible depuis un nouveau portail d'accès aux services RH.

Les applications AGORA et GAP/GAT seront interrompues le **mercredi 23 mai 2018 soir** (dernier pointage) et seront remplacées par l'outil SIRHIUS à compter du **mardi 29 mai 2018 pour tous les agents**. Cette bascule informatique sera réalisée en une seule fois, pour l'ensemble des agents de la DGFiP. L'accès à SIRHIUS se fera exclusivement par l'intermédiaire du portail RH, intitulé « mon espace RH », accessible via le portail applicatif ou un lien direct sur la page d'accueil Ulysse.

La bascule sous environnement SIRHIUS nécessitera une attention particulière concernant les points suivants :

- ➔ **gestion des congés prévisionnels** : Les congés prévisionnels saisis dans AGORA ne seront pas repris dans SIRHIUS, quelle que soit la période visée par le congé prévisionnel. Les agents ayant saisi, dans AGORA, un congé prévisionnel sur une période postérieure à la bascule, devront procéder à une nouvelle saisie de ce congé dans SIRHIUS.
- ➔ **gestion des horaires variables** : La fermeture dès le 23 mai au soir des applications AGORA Libre service et AGORA pointage Web nécessitera une régularisation des horaires à l'ouverture de l'application SIRHIUS le mardi 29 mai. Des précisions seront apportées aux agents à l'instar du courriel adressé le 15 mars 2018 lors de la répétition des travaux de bascule.
- ➔ **après la bascule SIRHIUS**, l'accès aux applications AGORA Gestion et GAP/GAT sera maintenu jusqu'à la fin de l'année 2018. En revanche, l'accès à AGORA libre service sera définitivement fermé à partir du 23 mai 2018 en soirée. Les applications GAP et GAT seront ouvertes aux gestionnaires RH, en consultation seulement.

Plusieurs e-formations seront disponibles à compter du 30 avril 2018 pour le Pas-de-Calais (exceptionnellement les stagiaires disposeront de 5 mois pour dérouler leur e-formation). Vers la mi-mai, des réunions seront organisées sur 4 sites du département du Pas-de-Calais pour présenter le nouvel espace applicatif aux responsables de service. Les services RH de la DDFIP 62 prévoient une communication spécifique sur ces points auprès des agents et des chefs de service.

Vos élus **FO-DGFiP62** mettent en garde tous les agents sur les risques inhérents à ce changement informatique. Surveillez bien la bonne transcription de vos données…

Par ailleurs, **les jours de carence et les précomptes de grève** comptabilisés depuis le 1er janvier 2108 devraient tous être décomptés sur la paie de **juillet 2018**. Ce nombre de jours pouvant être variable pour chacun d'entre nous, il est possible que de gros prélèvements puissent avoir lieu sur ce mois précis. Nous vous conseillons d'ores et déjà de prendre contact avec les services RH62 afin d'étaler éventuellement ces prélèvements.

4) Dispositif campagne IR/TH 2018

Le calendrier 2018 est très proche de celui de l'année passée, équilibrant le temps consacré à l'accueil des contribuables et celui nécessaire au traitement des déclarations. Il présente les caractéristiques suivantes :

- ➔ une remise à la Poste qui démarre le 4 avril à hauteur de 86% des déclarations puis 12% supplémentaires le 5 avril pour arriver à 100% des déclarations (624 013) remises le 23 avril, avec un délai de distribution à J+4 ;
- ➔ une date limite de dépôt papier le 17 mai 2018 (identique à 2017) ;
- ➔ une date limite de déclaration en ligne au 5 juin pour le Pas-de-Calais (6 juin en 2017);
- ➔ les deux premières émissions (8 et 30 juin) auront une DLP unique au 15 septembre.

Nouveautés législatives :

- ✔ Abaissement du seuil de déclaration obligatoire par internet à un RFR 2016 de 15 000 €;
- ✔ Modification des modalités d'application du crédit d'impôt en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale pour les dépenses réalisées à/c du 1/9/17;
- ✔ Incidence du PAS sur la campagne 2018 (collecte des RIB, fiabilisation des états-civils, gestion des

doubles taxations, questions sur le taux, les acomptes, les options et GESTPAS);
- ✔ La mise en place de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI);
- ✔ La réforme de la Taxe d'Habitation (TH).

Nouveautés de la déclaration en ligne et des services en ligne :
- ✔ Pré-cochage de la rubrique réduction et crédit d'impôt en présence d'informations PAJE et/ou CESU;
- ✔ Pré-affichage des personnes à charge et personnes majeures rattachées lorsqu'elles ont été signalées en 2017;
- ✔ Intégration de l'outil d'Aides Conversationnelles en Ligne (partage d'écran entre un agent et le contribuable). Cet outil concerne uniquement les centres de contacts et les CIS ;
- ✔ Authentification à partir de France Connect.

Comme lors des campagnes précédentes, les heures d'ouverture des SIP restent inchangées. À titre exceptionnel, les services pourront être ouverts le jeudi 17 mai après-midi, date limite de dépôt des déclarations papier. Les trésoreries qui le souhaitent pourront accompagner cette ouverture exceptionnelle. Des permanences sont par ailleurs prévues dans le cadre de conventions passées avec certaines communes. Des permanences seront assurées par des agents de SIP dans certaines trésoreries. La tenue de ces permanences sera fixée dans le cadre d'accords entre les responsables de SIP et de trésorerie.

Des PC en libre-service sont mis à disposition à l'intérieur des SIP. Pour aider à la navigation et à la réalisation des démarches, des agents et/ou des services civiques seront présents à proximité. De même, les SIP seront renforcés du 14 au 18 mai par l'ensemble des contrôleurs stagiaires promotion 2017/2018 qui ont été préalablement formés à l'offre de service en ligne.

Vos élus **FO-DGFiP62**, comme en 2017 (rfr >28000€), ont demandé le nombre de contribuables concernés par l'obligation de télédéclarer cette année (rfr entre 28000€ et 15000€). Ce chiffre nous sera communiqué ultérieurement, tout comme celui d'e-contact.

Vos élus **FO-DGFiP62** ont interpellé la direction sur la mise en place de plateaux téléphoniques dans les SIP au vu du manque d'effectif. La direction laisse libre choix aux chefs de service d'organiser l'accueil.

Vos élus **FO-DGFiP62** ont souligné que les informations liées à la mise en place du PAS seront chronophages dans la saisie des déclarations

5) Bilan des flux d'accueil lors des campagnes IR et recouvrement 2017

DOCUMENTS DE L'AMINISTRATION

BILAN DE CAMPAGNE IR 2017 : La campagne de réception liée aux déclarations papier pour 2017 s'est déroulée du 12 avril 2017 au 17 mai 2017, soit sur 25 jours ouvrés contre 24 jours ouvrés en 2016.
Les tableaux reprennent les éléments de l'accueil physique et téléphonique pour les campagnes déclaratives (papier et internet), et les campagnes recouvrement des deux dernières années.

Au cours de la campagne papier soit du 12 avril au 17 mai 2017 :

	Accueil physique SIP	Accueil physique trésoreries	Total accueil physique	Accueil téléphonique SIP	Accueil téléphonique trésoreries	Total accueil téléphonique
Campagne 2016	75 179	16 855	92 034	55 286	4 222	59 508
Campagne 2017	78 092	17 766	95 858	74 492	5 463	79 955

Ainsi, 95 858 usagers ont été accueillis dans les services, contre 92 034 en 2016 (4,15%).
L'accueil téléphonique a également augmenté de 16 %.

Au cours de la campagne internet soit du 18 mai au 6 juin 2017

	Accueil physique SIP	Accueil physique trésoreries	Total accueil physique	Accueil téléphonique SIP	Accueil téléphonique trésoreries	Total accueil téléphonique
Campagne 2016	20 264	4 128	24 392	25 023	1 573	26 596
Campagne 2017	15 859	2 549	18 408	25 288	1 682	26 970

Durant la campagne de réception « internet », 18 408 usagers ont été accueillis dont 15 859 par les SIP et 2 549 par les trésoreries. Sur un an, il est constaté une nette baisse d'accueil physique durant la campagne internet, de l'ordre de 24,5 %. L'accueil téléphonique a augmenté (1,4%).

BILAN DE CAMPAGNE RECOUVREMENT 2017 : Les horaires de réception des SIP et des Trésoreries mixtes n'ont pas été modifiés pour les périodes d'échéances.

	Accueil physique SIP	Accueil physique trésoreries	Total accueil physique	Accueil téléphonique SIP	Accueil téléphonique trésoreries	Total accueil téléphonique
Campagne 2016	140 837	47 837	188 674	123 309	20 375	143 684
Campagne 2017	153 126	49 301	202 427	149 001	18 442	167 443

Contrairement à la tendance de 2016, l'accueil physique pour la campagne des avis est en hausse de 7,3 %. 202 427 usagers ont été accueillis, contre 188 674 en 2016. En termes d'accueil téléphonique, le nombre d'appels a également évolué à la hausse lors de la campagne de paiement de 2017 par rapport à l'année précédente. (cette hausse est proche de 11 %).

Vos élus **FO-DGFiP62** ont constaté que ces chiffres ne reflétaient pas la réalité. Les services ne complétant les systèmes d'information de manière régulière, les chiffres fournis par la DDFiP ne sont donc pas fiables, ce dont à convenu le Président. De la même manière les reports des chiffres sur l'année précédente ne sont pas les mêmes que ceux fournis au même CTL de 2017… tripatouillage ou bidouillage ??

Vos élus **FO-DGFiP62 ont surtout constaté que le volume de réception dans les SIP est passé de 502 personnes reçues par heure à 562 ! Pendant ce temps la direction tente de nous prouver que l'accueil diminue !! Cherchez l'erreur …**

6) Bilan de la formation professionnelle 2017 et plan local de formation prévisionnel 2018

Les principaux éléments chiffrés

L'effectif pris pour référence est celui arrêté au 31 décembre 2017 soit :

1498 agents répartis comme suit : 6 A+, 345 A, 682 B, 465 C

1274 agents ont bénéficié au moins d'une formation durant l'année 2017 représentant au total 5789 jours agents. 4411 inscriptions ont été enregistrées dans l'application FLORE.

	Année 2017 (Effectif : 1498)	**Année 2016 (Effectif : 1589)**	**Rapporté à l'effectif année 2017**	**Rapporté à l'effectif année 2016**	**Variation sur les 2 années**
Nombre de journées stagiaires	5789	5965	3,86 j	3,75 j	+ 0,11 j
Nombre de bénéficiaires	1274	1214	85%	76%	+ 9%
Nombre d'inscriptions à un stage	4411	4343	2,94	2,73	+ 0,21

Si le nombre global de jours de formation est légèrement en baisse en 2017, le nombre de bénéficiaires et d'inscriptions sont en hausse.
La DDFIP du Pas-de-Calais a organisé en 2017 : **156 stages** (présentiel et e-formation) dont **13 actions** d'initiative locale réparties sur un total de **382 sessions**. En 2016 c'était : **129 stages** (présentiel et e-formation) dont **8 actions** d'initiative locale, déclinés en **326 sessions**.

La répartition par catégorie d'agents

La répartition par grade est stable et équilibrée.

2017	Nb de bénéficiaires par grade	%	Nb de journées stagiaires	%
A+	4	<1	17	<1
A	323	25	1865	32
B	564	44	2374	41
C*	361	28	1430	24
SC et Ap**	22	2	103	2
Ensemble	**1274**		**5789**	

*y compris agents BERKANI titularisés, ** Volontaires du Service civique et apprentis

2016	Nb de bénéficiaires par grade	%	Nb de journées stagiaires	%
A+	3	<1	8	<1
A	311	25	1872	31
B	560	46	2800	47
C*	329	27	1231	20
SC et Ap**	11	1	54	1
Ensemble	**1214**		**5965**	

La répartition par famille de formation

La formation continue représente plus de 92% de l'action de formation. Le poste formation initiale est tributaire des promotions et des mutations.
Concernant les préparations concours, leurs nombres restent stables d'une année sur l'autre.

Année 2017	Nombre de journées stagiaires	%
Formation continue	5346	92%
Dont e-formation	*531*	*9%*
Formation initiale	149	3%
Préparation aux concours	294	5%
TOTAL	**5789**	**100%**

Année 2016	Nombre de journées stagiaires	%
Formation continue	5588	94%
Dont e-formation	*564*	*9%*
Formation initiale	58	1%
Préparation aux concours	319	5%
TOTAL	**5965**	**100%**

Vos élus **FO-DGFiP62** ont salué le travail de nos collègues de la formation professionnelle. Ils ont néanmoins regretté qu'encore trop de formations soient dispensées loin des résidences familiales des agents (Lille, Amiens, Noisy, Noisiel, Nevers …). Responsable de ces formations, l'ENFIP devraient prendre note de ces revendications pour améliorer, tant la qualité de ses formations que ses statistiques !

Les élus FO DGFiP62 :

Titulaires

Jacques REGNIER, Laurence DIDAUX, Justine KORKUT, et Michaël MILLOT

Suppléants

Stéphane THIRIAT, Naigema NEMRAOUI, Hervé DANNEELS et Virginie DAVID

Expertes

Sandra PARMENTIER & Coralie VINCENT

Rejoignez FORCE OUVRIÈRE – Le syndicat qui reste un syndicat
1ère Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1ère Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais